

TARIFS 2017

DES CONTROLES DE RACCORDEMENT LORS D'UNE CESSION

Types de contrôles	montant HT	TVA	montant TTC
Contrôle de raccordement lors d'une cession pour résidence individuelle - forfait	110,00	22,00	132,00
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif jusqu'à 5 logements - forfait	202,00	40,40	242,40
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif de 6 à 10 logements - forfait	303,00	60,60	363,60
Coût unitaire par logement supplémentaire au-delà de 10 logements collectifs pour contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif supérieur à 10 logements	20,20	4,04	24,24
Contre-visite contrôle de raccordement (cession d'immeuble, nouveau raccordement, contrôle systématique), faisant suite à un constat précédent de non conformité	40,00	8,00	48,00
Frais de déplacement pour assistance à un tiers privé dans le cadre d'un contrôle de branchement	52,55	10,51	63,06
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble/bâtiment/surface commerciale autre que maison individuelle ou collectif de logements - forfait	110,00	22,00	132,00
Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 (pour cession autres que logement individuel ou collectif)	10,00	2,00	12,00
Vente de camping ou équivalent : forfait de 110,00 € plus 20,00 € par point de branchement de 20 à 50 plus 10,00 € par point de branchement à partir du 51 ^{ème} .	110,00	22,00	132,00
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire pour les branchements compris entre 20 et 50 (pour cession de camping ou équivalent)	20,00	4,00	24,00
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire à partir du 51 ^{ème} branchement (pour cession de camping ou équivalent)	10,00	2,00	12,00